

INSCRIPTION

- Les étudiants du Collège Jean-de-Brébeuf doivent **obligatoirement obtenir une autorisation de l'aide pédagogique individuelle** responsable de leur programme pour s'inscrire à un cours d'été à Brébeuf ou encore pour obtenir une commandite leur permettant de suivre un cours dans un autre collège.
- **Les droits d'inscription de 30 \$, payables en argent ou par chèque, ne sont pas remboursables** et doivent être remis au moment de l'inscription.

DROITS D'INSCRIPTION ET DE SCOLARITÉ

- Doivent être **acquittés au moment de l'inscription**.
- Doivent être payés **en argent ou par chèques**.
- Doivent être **distincts et clairement séparés**.

ARGENT #1 OU CHÈQUE #1 :

Au montant de 30 \$ pour les **droits d'inscription** non remboursables.

ARGENT #2, #3... OU CHÈQUES #2, #3 ... :

Postdatés au 25 mai 2018, au **montant des droits de scolarité de chacun des cours** auxquels l'élève s'inscrit.

- Les chèques doivent être **libellés au nom du Collège Jean-de-Brébeuf**.

N.B. : Des **frais additionnels** de 17,84\$/période de cours pour les étudiants étrangers, et de 7,51\$/période de cours pour les non-résidents du Québec étant citoyens canadiens ou immigrants reçus, doivent être **acquittés lors de l'inscription**.

REÇU POUR IMPÔTS :

Un relevé pour fin d'impôts sera disponible sur Omnivox à la fin de février 2019.

ANNULATION DE COURS

- L'étudiant **doit absolument annuler son inscription** au cours d'été au secrétariat de la direction des études (local D2.20) **s'il réussit le cours concerné à la session d'hiver**.
- Tout cours non annulé officiellement au secrétariat de la direction des études (local D2.20) fera l'objet de la mention « Échec » au bulletin et sera facturé.
- Le fait de ne pas aller au cours **ne constitue absolument pas une annulation automatique**.

**DATE LIMITE D'ANNULATION
SANS MENTION D'ÉCHEC AU BULLETIN
ET SANS FACTURATION :**

JEUDI 31 MAI 2018, À 16H30

PROCÉDURE D'ANNULATION DE COURS

- L'étudiant doit compléter un formulaire d'annulation de cours au secrétariat de la direction des études.
- Une copie sera remise à l'API.

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF
3200, CHEMIN DE LA CÔTE-SAINTE-CATHERINE
MONTRÉAL, QUÉBEC H3T 1C1
(514) 342-9342 POSTE 5255 OU 5256



Brébeuf

COLLÈGE JEAN-DE-BRÉBEUF - COLLÉGIAL HORAIRE DES COURS D'ÉTÉ 2018

PÉRIODES D'INSCRIPTION

DU 12 MARS AU 13 AVRIL 2018 :

(Secrétariat fermé le 30 mars et le 2 avril : congés de Pâques)

- Étudiants de Brébeuf;
- Étudiants des collèges privés, avec commandite.

DU 16 AVRIL AU 24 MAI 2018 (selon les disponibilités) :

- Étudiants des CÉGEPs;
- Étudiants retardataires de Brébeuf et des collèges privés.

* Les cours d'été se donnent dans la mesure où il y a un nombre suffisant d'inscriptions.

* Les étudiants en provenance des CÉGEPs ou autres collèges privés que Brébeuf et qui ont besoin de mesures adaptées doivent apporter leur feuille de mesures au moment de l'inscription.

CLIENTÈLE DESSERVIE PAR LES COURS D'ÉTÉ

- **Les cours d'été sont offerts en priorité aux étudiants du Collège Jean-de-Brébeuf.**
 - Seuls celles et ceux qui présentent un retard dans le cheminement de leur programme d'études régulier ont normalement accès aux cours en session d'été.
- **Selon les places disponibles, les étudiants d'autres collèges** qui possèdent une commandite peuvent s'y inscrire.

COURS DE 75 PÉRIODES					
PHY-N01		PHY-N02		CHI-N02	
203-NYA-05		203-NYB-05		202-NYB-05	
MAI	21	22	23	24	25
	-	-	-	-	9h à 12h20
JUIN	28	29	30	31	1
	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20
	4	5	6	7	8
	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20
	11	12	13	14	15
	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20
	18	19	20	21	22
	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	9h à 12h20	EXAMEN FINAL

DROITS DE SCOLARITÉ : 390 \$

COURS DE 45 PÉRIODES					
PHI-G02			PSY-H03		
340-102-MQ			350-313-BR		
MAI	21	22	23	24	25
	-	-	-	-	9h à 12h
JUIN	28	29	30	31	1
	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h
	4	5	6	7	8
	9h à 12h	9h à 12h	-	9h à 12h	9h à 12h
	11	12	13	14	15
	9h à 12h	9h à 12h	9h à 12h	-	EXAMEN FINAL

DROITS DE SCOLARITÉ : 240 \$

COURS DE 60 PÉRIODES					
LIT-G01		LIT-G03		LIT-G04	
601-101-MQ		601-103-MQ		601-G04-BR	
MAI	21	22	23	24	25
	-	-	-	-	9h à 12h10
JUIN	28	29	30	31	1
	9h à 12h10	9h à 12h10	9h à 12h10	9h à 12h10	9h à 12h10
	4	5	6	7	8
	9h à 12h10	9h à 12h10	-	9h à 12h10	9h à 12h10
	11	12	13	14	15
	9h à 12h10	9h à 12h10	-	9h à 12h10	9h à 12h10
	18	19	20		
	9h à 12h10	9h à 12h10	EXAMEN FINAL		

DROITS DE SCOLARITÉ : 310 \$

COURS DE 75 PÉRIODES					
MAT-H02		MAT-H03		MAT-H05	
201-103-BR		201-203-BR		201-314-BR	
MAI	21	22	23	24	25
	-	-	-	-	13h30 à 16h50
JUIN	28	29	30	31	1
	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50
	4	5	6	7	8
	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50
	11	12	13	14	15
	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50
	18	19	20	21	22
	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	13h30 à 16h50	EXAMEN FINAL

DROITS DE SCOLARITÉ : 365 \$

COURS DE 45 PÉRIODES					
PHI-G03					
340-103-BR					
MAI	21	22	23	24	25
	-	-	-	-	13h30 à 16h30
JUIN	28	29	30	31	1
	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30
	4	5	6	7	8
	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	-	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30
	11	12	13	14	15
	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	13h30 à 16h30	-	EXAMEN FINAL

DROITS DE SCOLARITÉ : 240 \$

COURS DE 60 PÉRIODES					
LIT-G02					
601-102-MQ					
MAI	21	22	23	24	25
	-	-	-	-	13h30 à 16h40
JUIN	28	29	30	31	1
	13h30 à 16h40	13h30 à 16h40	13h30 à 16h40	13h30 à 16h40	13h30 à 16h40
	4	5	6	7	8
	13h30 à 16h40	13h30 à 16h40	-	13h30 à 16h40	13h30 à 16h40
	11	12	13	14	15
	13h30 à 16h40	13h30 à 16h40	-	13h30 à 16h40	13h30 à 16h40
	18	19	20		
	13h30 à 16h40	13h30 à 16h40	EXAMEN FINAL		

DROITS DE SCOLARITÉ : 310 \$